

## LES MINISTERES NON - ORDONNES DANS L'ARCHIDIOCESE DE KINSHASA.

### Esquisse d'évaluation de la promotion du laïcat prônée par Vatican II

#### 1. Introduction

Un demi-siècle après sa tenue, le concile Vatican II est pour beaucoup de théologiens une référence, soit totale soit encore partielle. Car ce forum a inauguré dans la quasi-totalité de la matière doctrinale, ecclésiale, pastorale et structurelle une réforme incomparable. A cet effet, il va de soit que l'évaluation de son message doit se faire sur plusieurs points, seize au total en rapport avec les thèmes qui y étaient abordés et codés dans ses actes, communément connus sous le titre de *seize documents conciliaires*. Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés que cette évaluation doit se faire à partir d'un travail de d'appropriation, lequel vise à se rendre compte de la manière dont les messages sont appliqués au sein des Eglises locales. Seul cet exercice appliqué à grande échelle peut mieux apprécier les fruits du concile, relever ses échecs et projeter l'avenir.

Parmi les thèmes abordés par Vatican II figure celui du statut et de l'apostolat de laïc, pour lesquels ledit concile a consacré le décret : *Apostolicam Actuositatem* sans compter des résonnances dans d'autres documents dont *Lumen gentium*, *Ad Gentes* et *Gaudium Spes*.

*Jadis le modèle ecclésial en rigueur était dit structural, c'est-à-dire pyramidal et dualiste où les relations entre ministres et le reste de la communauté ecclésiale s'établissaient à un sens unique. Les clercs étaient les seuls actifs, ils possédaient le monopole du savoir et du pouvoir. Les laïcs par contre, passifs, se contentent de se laisser enseigner et d'obéir aux directives reçues de leurs pasteurs. A l'opposé de cette conception, Vatican II prône une participation active des laïcs à l'œuvre missionnaire de l'Eglise. Cette recommandation est la conséquence de la définition de l'Eglise comme communion des membres. Ce qui implique que chacun doit apporter sa pierre pour sa construction. Tous, Clercs comme laïcs partagent la dignité fondamentale, c'est-à-dire baptismale qui fait d'eux membres, au même point d'égalité, de la sainte Eglise. Cette vision n'exclut pas la différence qui existe entre les deux catégories. En ce sens qu'elles ne partagent pas la dignité sacerdotale qui est reconnue aux clercs de par l'ordination. La contribution de chaque groupe est donc différente mais complémentaire et vise une même finalité : faire connaître le Christ jusqu'aux confins de la terre. (Mt 28, 19-20)*

Dans la perspective de l'évaluation annoncée ci-haut, une question fondamentale mérite d'être posée : comment cette vision des pères conciliaires sur l'apostolat des laïcs est appliquée dans des Eglises particulières et locales ? Cette phrase stylée en interrogation nous conduit à jeté un regard sur l'archidiocèse de Kinshasa en République Démocratique du Congo, RDC en sigle, en vue d'y apprécier les initiatives prises en la matière et souligner les enjeux que cet apostolat suscite. Cette contribution va plus s'étaler sur les ministères laïcs institués autrement dit ministères non-ordonnés.

#### 2. Cadre historique d'accueil de l'apostolat de laïcs en République Démocratique du Congo

Le mot d'ordre conciliaire sur la promotion du laïcat lancé par Vatican II en Novembre 1965 fut sans un moindre doute salutaire et bien accueilli par les congolais. Car Eglise catholique congolaise fut exposée au danger de recul et même du mépris du christianisme qui avait accompagné la colonisation. En effet, le solde de l'expérience douloureuse de la colonisation a eu des conséquences

multiples et multisectorielles. Au plan religieux, trois faits majeurs sont à noter : d'abord, le départ massif des missionnaires belges, ensuite l'insuffisance ainsi que l'impréparation du clergé autochtone et en fin le besoin de remplacer la théologie de *tabula rasa*, appliquée par les missionnaires étrangers, à celle de l'inculturation. Depuis lors, l'engagement des laïcs se remarquent dans deux domaines de la vie. Dans le temporel, son action tend à la transformation, tant soit peu, des structures de la société. C'est-à-dire, dans les milieux socioculturels les fideles laïcs se forcent de pénétrer d'esprit chrétien la mentalité et les mœurs, les lois et les structures des communautés où ils évoluent. Ils accomplissent cette mission de l'Eglise dans le monde par l'accord de leur vie de foi qui fait d'eux lumière du monde et sel de terre. (Mt 5, 13-16). L'engagement ecclésial, les laïcs sont membres et même responsables des commissions diocésaines et paroissiales des familles, des jeunes, de l'éducation, des communautés ecclésiales vivantes de base, de la catéchèse, du Caritas et des groupes à charisme propre. Le succès de ceux-ci n'est pas à démontrer. Car l'Eglise de la RDC est parmi celle les plus florissantes et dynamiques d'Afrique sinon du monde.

Les laïcs de la RDC exercent leur responsabilité non seulement dans les taches temporelles mais aussi dans la vie interne de l'Eglise comme institution. Ils y assurent même les rôles de premier plan. Cette initiative fut introduite pour répondre à un besoin d'animation des communautés chrétiennes contre une laïcisation de l'Etat politique. En effet, en 1975, la suppression, par le pouvoir publique, du cours de religion dans le programme de l'enseignement, parait un événement déterminant qui a permis à l'Eglise de finaliser son projet sur les ministères non-ordonnés. Cette innovation avait comme finalité d'aider l'Eglise à s'enraciner et à « s'indigéniser », c'est-à-dire à acquérir un visage africain. L'importance que l'épiscopat congolais attachait à la contribution des laïcs dans l'édification et la mission de l'Eglise et sa détermination de leur confier des responsabilités aussi larges que possibles est l'expression du respect de l'orientation conciliaire : « *le fait de confier une participation dans l'exercice de charge pastorale d'une paroisse à un laïc est foncièrement fidele à l'enseignement de Vatican II qui a requalifié théologiquement la place des laïcs dans la mission de l'Eglise. Le concile appelle les laïcs à réaliser pleinement leurs potentialités de services dans l'Eglise dont ils sont soumis par leur consécration du baptême et de la confirmation* »<sup>1</sup>.

Notez que l'Eglise a évité volontiers de présenter la pénurie des prêtres comme motif principal de l'institution des ministères laïcs. Qu'à cela ne tienne, nous estimons que cela soit aussi une des raisons non moins négligeable à prendre en compte. Car aujourd'hui, il y a des prêtres qui sont curé de plus d'une paroisse.

### **3. Les ministères non-ordonnés dans l'archidiocèse de Kinshasa**

La réforme inaugurée par Vatican II tomba à point nommé. Car il rencontra l'esprit d'initiative de l'Ordinaire du lieu, le cardinal Albert MALULA qui, par souci de s'approprier de l'idée de la promotion du laïcat pour le maintien du catholicisme dans son diocèse, travaillant pour un laïcat authentique et responsable. Il fallait à cet effet former les fideles laïcs pour qu'ils prennent en mains certaines taches prioritaires. Ainsi, au sein de son Eglise de Kinshasa, le cardinal initia trois

---

<sup>1</sup> *Œuvres complètes du cardinal MALULA. Textes concernant le laïcat et la société. Vol 6. Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, p. 219*

ministères spécifiques dit non-ordonnés : le *mokambi*<sup>2</sup>, l'assistant paroissial et l'animateur pastoral. La première promotion date de 1975. Ces ministres sont recrutés parmi les laïcs, les religieux non-clerc et les religieuses. En quoi consistent ces ministères ?

- *Le mokambi*

Mandaté par l'Evêque, le *mokambi* est un laïc marié dont la tâche est d'assurer l'administration paroissiale et l'organisation des activités pastorales. Le premier volet de sa mission comprend entre autre la gestion des biens immobiliers et des meubles ainsi que la tenue des registres paroissiaux. Tandis que le second concerne la structuration des activités de la formation chrétienne, l'animation des œuvres de développement et de la promotion humaine, l'organisation de l'assistance aux plus démunis, la préparation des temps forts de la liturgie. Le *mokambi* travaille en collaboration avec un prêtre-animateur et les autres paroissiens.

- *L'assistant (e) paroissial (e)*

C'est un religieux non-prêtre ou un laïc marié nommé par l'Evêque pour assurer certaines tâches pastorales dans une paroisse dirigée par un curé. Il exerce une fonction comparable à celle d'un vicaire paroissial. Il est chargé de l'animation de certains secteurs de la vie paroissiale mieux des certaines commissions paroissiales.

- *L'animateur pastoral*

Religieux non-clerc ou laïc marié, un animateur pastoral est un coopérateur des ministres ordonnés pour une tâche pastorale bien spécifique dans un secteur ou milieu déterminé à l'exclusion d'une paroisse. Ce ministère prend plusieurs visages dont le ministère : de la consolation des malades, de la formation et de l'animation des professeurs de religion ou de catéchistes paroissiaux, le ministère de la formation permanente des laïcs engagés, le ministère de l'accueil dans des centres de spiritualité.

#### 4. Critères de désignation<sup>3</sup>

Les candidats à ces ministères sont recrutés parmi les fideles qui font preuve de plusieurs atouts. Pour des raisons méthodologiques, nous les avons catégorisés en quatre centres d'intérêt:

1° *Spirituel* : le travail pastoral est une œuvre divine que les fideles accomplissent pour faire connaître le Christ au milieu des hommes et susciter en eux la foi en ce personnage. A coté d'une vie sacramentelle digne, cette entreprise exige préalablement, du candidat, une attitude de foi, une foi qui se nourrit continuellement en écoutant et méditant la parole de Dieu. ( LC 17, 5) . Une attitude de communion avec le Christ, lequel se maintient entre autre au moyen de la prière. Somme toute, deux attitudes spirituelles sont exigées du candidat aux ministères non-ordonnés celle de foi et de prière.

2° *Personnel et Social* : pour son propre équilibre mental et une harmonie au sein de la communauté chrétienne, il est exigé du candidat les vertus comme l'humilité, l'honnêteté, la

<sup>2</sup> Le mot est d'origine lingala, une des quatre langues nationales de la RDC. Il signifie littéralement un coordonateur. Au pluriel il s'écrit *Bakambi*

<sup>3</sup> Cfr *Œuvres complètes du Cardinal MALULA*, oc, p 228-231

serviabilité, la vérité, la persévérance, le respect à l'égard des personnes et le sens de la collaboration.

3° *Intellectuel* : tout travail exige au préalable un apprentissage, une initiation. Devenir ministre laïc ne s'improvise pas. Il faut un minimum de formation requise. Pour être à la hauteur de sa tâche, l'archidiocèse de Kinshasa, exige du candidat une formation supérieure ou universitaire en Sciences Religieuses ou en Théologie. Un Institut Supérieur de Sciences Religieuses, ISSR en sigle, fut spécialement créé pour préparer les candidats à leurs missions.

4° *Financier* : de ce point de vue, il est convenu que le candidat exerce un ministère bénévole. Le candidat doit avoir un travail professionnel lui permettant de vivre décemment et d'assurer une subsistance à sa famille. Autrement dit, aucun avantage social n'est accordé pour le service rendu à l'Eglise. Toutefois, le candidat marié bénéficie d'un logement dans l'enceinte de la paroisse.

Comme on peut bien s'en percevoir, il s'agit d'un plan pastoral qui vise à canaliser les efforts de toute la communauté pour aboutir aux résultats fructueux. Puis ce que tout travail est sensé avoir un début et une fin, il ya lieu de se demander pour combien de temps ces ministres travaillent-ils ?

## **5. Le mandant des ministres laïcs**

Les ministres non-ordonnés exercent leur pastorale de manière constante, ils ont un mandat illimité, pour emprunter l'expression propre au domaine de l'emploi. Concrètement, ils prestent pour une durée de trois ans continuellement renouvelable selon l'appréciation de l'Evêque. Néanmoins, ce mandat peut être brisé sur décision de ce même ordinaire ou sur démission du candidat. En effet, dans le premier cas la décision peut être motivée par des raisons d'ordre sanitaire, moral et social du concerné comme l'âge avancé, l'état de santé qui devient alarmant, la croissance des obligations familiales, la méconduite, la mégestion et les conflits permanents avec les paroissiens. Dans le second cas, c'est le candidat qui, pour des raisons de convenances personnelles peut mettre terme à son ministère en déposant sa démission à l'Evêque<sup>4</sup>.

Après avoir rappelé le contexte de la genèse de l'apostolat des laïcs et décrit les ministères laïcs institués à Kinshasa, c'est-à-dire leurs natures, les conditions de sélection et les causes de l'arrêt de l'exercice, la principale question qui s'impose est celle de savoir comment se comporte présentement cet héritage ? Cette question nous conduit à un exercice d'appréciation critique.

## **6. L'évaluation de ministères laïcs**

Depuis leur institution en 1975 jusqu'à ce jour, près d'une cinquantaine de laïcs ont presté comme ministres laïcs. Le travail abattu par ceux-ci est paradoxalement ambivalent. Car Il suscite simultanément espoir et désolation. D'une part, dans l'archidiocèse de Kinshasa, la promotion du laïcat prônée par Vatican II a porté de fruit non moins négligeable pour l'expansion et le maintien du christianisme en général et le catholicisme en particulier. Ces ministères ont permis à l'Eglise d'être toujours présente et vivante, singulièrement dans les paroisses et quartiers périphériques ainsi que dans divers secteurs de la mission de l'Eglise. Par conséquent, de répondre aux préoccupations religieuses, morales et sociales des communautés. D'autre part, Il faut noter que malgré le soin accordé dans la sélection des candidats, on enregistre cependant des abus dans le chef de ces

---

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 232

ministres. Ces abus sont généralement liés à la gestion, avec son corolaire les conflits ou tensions avec les paroissiens, et à un manque collaboration saine entre ces ministres laïcs et leurs collaborateurs clercs. Dans le cas échéant, nous parlerons d'un conflit de compétence ou de rôle alors que les attributions de chaque partie sont bien connues.

La malversation des certains ministres laïcs et les désaccords entre les ministres ordonnés et non ordonnés seraient les causes principales d'une abolition progressive de trois ministères laïcs institués. En effet, on assiste depuis quelques années à une régression voire une suppression pure et simple de cet héritage pastoral. Car d'une part le nombre des assistants et des animateurs pastoraux ont sensiblement baissé et d'autre part, les *Bakambi* font parti du passé et cela en dépit des enjeux nationaux et mondiaux qui sévissent notre société. En outre, la préparation académique de ceux qui sont appelés à prendre la relève est nulle. Aucun candidat pressenti n'est envoyé aux études.

Ces déviations laissent entrevoir deux idées fortes. Premièrement, les conditions matérielles et financières sont déterminantes pour la qualité du ministère. Deuxièmement, une communion parfaite est quasiment impossible d'être vécu par les hommes. Autrement dit le conflit est inhérent à la nature humaine. Dès lors on peut se demander : qu'est-ce qu'il faut préserver, les relations entre deux individus ou l'avenir de toute une communauté, paroisse ou catégorie sociale ? Par rapport à la gestion, n'y a-t-il pas une autre alternative que l'abolition pure et simple de ces ministères ? Par le temps qui court, marqué par une crise financière mondiale dont les conséquences se font sentir de manière plus remarquable dans les pays du Sud ; ajouté à cela une mauvaise politique nationale appliquée au secteur du travail, laquelle soumet la majorité de travailleurs congolais à faire l'expérience soit d'un sous payement soit d'un impaiement prolongé. Face à cette situation la tentation d'un détournement du patrimoine paroissial est grande. Entendu que les ministres laïcs appartiennent généralement dans la classe sociale moyenne. Dans cette perspective, faudrait-il continuer à penser les ministères laïcs comme des services bénévoles ?

Si les abus peuvent provenir aussi bien de clercs que des laïcs pourquoi sanctionner seulement ces derniers ? N'est-ce pas là une sorte de cléricisme qui continue ? Abolir ces ministères, n'est-ce pas perdre un acquis précieux pour lequel le diocèse a investi en termes primo : de ressources humaines. Ces ministres seront des agents pastoraux formés et susceptibles d'accompagner et d'animer les autres fideles ? Secundo : de finance. L'allusion est ici faite au coût combien exorbitant que l'Eglise a déboursé pour les études pastorales de ces ministres et même pour leurs épouses<sup>5</sup>. Comment peut-on balayer d'un seul revers les efforts consentis et une expérience aussi vieille d'une trentaine d'année? Autant de questions que nous nous posons et qui suggère une nouvelle analyse de la nature et de l'organisation de ces ministères.

## 7. Perspectives d'avenir

Kinshasa, capitale du pays et siège de toutes les institutions politiques et administratives, s'étend sur 9.965 Km<sup>2</sup> de superficie et abrite environ 12.000.000 d'habitant. Cette ville présente un

---

<sup>5</sup> Pour les mariés, la mission reçue par le ministre laïc est une mission de couple. Raison pour laquelle, les épouses étaient soumises à des formations de renforcement des capacités en : éducation à la vie, d'apprentissage professionnel en coupe et couture, culture et l'élevage, la transformation des unités de production...

spectacle paradoxalement honorant et désolant au plan religieux, politique, sécuritaire et social lequel rend l'engagement des laïcs plus indispensable qu'hier. Parmi les défis actuels, nous énumérons :

- La croissance de paroisses catholiques, environs 130 paroisses et une vingtaine de succursales ou sous-paroisses,
- La diversité des œuvres philanthropiques tant ecclésiales que publiques
- La multiplication des établissements d'enseignement primaire, secondaire, professionnelle et universitaire
- l'efflorescence des sectes communément appelées Eglises de réveil dont l'un des objectifs est de combattre, par des enseignements fallacieux, l'Eglise catholique.
- L'éveil de conscience pour le retour des certaines religions traditionnelles bantoues<sup>6</sup> et même la délocalisation de celle-ci de l'arrière pays vers le capital.
- La dépravation des mœurs avec des pratiques comme l'homosexualité, la pédophilie, l'avortement médicalement assisté, la consommation de la drogue, la prostitution... qui prennent de l'ampleur à Kinshasa
- La délinquance juvénile qui prend de plus en plus des proportions inquiétantes<sup>7</sup>
- Les cris des femmes et jeunes filles victimes d'abus sexuel dans le milieu professionnel et étudiantin<sup>8</sup>
- La présence des déplacés de guerre manifestant des traumatismes psychologiques
- Le nombre croissant des enfants de la rue
- La persistance de la tradition orale, héritage de la société traditionnelle, et l'analphabétisme de la majorité de la population qui ne favorisent pas une culture de lecture ou d'auto instruction dans les habitudes de ladite population
- L'influence négative des médias sur l'éducation de la jeunesse, sur la vie des couples, sur l'idée qu'on se fait de la religion...

La complexité des enjeux est telle qu'il y a lieu de se demander : que deviendra la mission à Kinshasa sans la participation des laïcs ?

Comme on peut s'apercevoir, autant de défis évoqués font que l'apport des laïcs formés auprès de leurs frères et sœurs est plus qu'exigé. Beaucoup sont des catégories sociales qui ont besoin des accompagnateurs permanents pour les guider moralement et spirituellement. Concrètement, elles ont le désir d'être affermit dans leur foi, d'être informer et former sur la doctrine de l'Eglise et sur les enjeux des phénomènes sociaux qui envahissent le monde ainsi que leurs conséquences sur l'avenir de l'humanité. Elles ont besoin d'être sensibiliser sur la nouvelle

---

<sup>6</sup> Il y a actuellement l'émergence des Eglises traditionnelles comme *Bundu dia kongo* (communauté des *bakongo*) et Eglise des noirs qui se réclament du *Kimbaguisme* pur, sont hostiles à toutes les religions d'origine autre qu'africaine et en particulier à la conception du Christ comme sauveur de toute l'humanité.

<sup>7</sup> Il existe actuellement dans la quasi-totalité des quartiers de Kinshasa des bandes des gangsters communément appelées *kuluna* qui se donnent à matraquer des paisibles citoyens en les arrachant des biens au passage ou à domicile. Elles causent ainsi l'insécurité dans la ville. Ces bandes sont d'autant plus nombreuses et cruelles que même la police n'arrive pas à les maîtriser.

<sup>8</sup> Deux expressions se sont forgées en la matière : 1° pour les salariées, on parle de *la promotion canapé*, c'est-à-dire un emploi ou une promotion professionnelle obtenue moyennant un abus sexuel. 2° pour les étudiantes on parle des notes ou points sexuellement transmissible, pour qualifier l'obtention d'une note excellente ou d'un passage de classe conditionné par les rapports sexuels.

éthique mondiale propagée au moyen de lobbies ou groupes de pression sur les pouvoirs publics, des médias et de cinéma. Ils ont aussi le souci ardent de connaître la position de leurs pasteurs face à tous ces enjeux.

Il est plus que temps pour que le magistère local se penche sur le problème de l'engagement des laïcs en vue de trouver des nouvelles dispositions susceptibles de favoriser une bonne attente entre les clercs et laïcs dans l'exercice de la pastorale et aussi d'éviter la megestion.

### **Conclusion**

La recommandation de Vatican II aux Eglise locale de faire participer les laïcs à la mission de l'Eglise fut bien accueil et appliquée à Kinshasa. Depuis 1975, il s'est développé trois types de ministères laïcs institués : le *mokambi*, l'assistant paroissial et l'animateur pastoral. On assiste depuis plus ou mois trois ans, à une perte de vitesse mieux à une tendance voulant décourager, suspendre voir abolir ces ministères. Est- ce pour repenser ou réorganiser ce secteur ? Notre contribution est une plaidoirie, compte tenu des besoins actuels, en faveurs de ces ministères. Ils méritent d'être redynamiser pour un engagement encore plus efficace de l'Eglise.

De ce qui précède il appert qu'en matière de l'engagement des laïcs, Vatican II était de loin en avance par rapport à son époque. Il avait projeté l'avenir missionnaire de l'Eglise plusieurs décennies après. Le saint concile avait compris la nécessité pour celle-ci d'avoir les agents pastoraux formés, nombreux et assidus dans leur engagement et en particulier les laïcs, de part leur nombre toujours élevé et la diversité de leur champs d'apostolat. Projetant l'avenir, Vatican II avait, sans moindre doute, prédit les problèmes et les dangers qui vont secourir les sociétés et contre lesquels l'Eglise doit s'y pencher afin d'y remédier. En prônant et encourageant l'engagement des laïcs dans l'Eglise et dans le monde, le deuxième concile de Vatican a ouvert une brèche pour un laïcat responsable à faire face, à coté des clercs, aux enjeux de toute sorte et de toutes les époques. Ainsi, sous estimer cet engagement des laïcs c'est condamner l'Eglise à moins de visibilité et d'impact au monde. Car les enjeux sont de plus en plus nombreux et de taille. La promotion du laïcat mérite d'être prôné et encourager à la suite du concile.

Viviane MINIKONGO MUNDELE (République Démocratique du Congo)